

Master of Arts / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé (MAES)

Guide de la formation pratique (1^{re}, 2^e et 3^e année)

Modules MAES 12STA/524/536, 1-2INT/502, MAES 1PRA

à l'usage des étudiant·e·s, des praticien·ne·s
formateur·trice·s et des enseignant·e·s HEP
réfèrent·e·s de pratique

Année académique 2022 – 2023
Volées MAES 20 – 21 – 22

Table des matières

1.	LA FORMATION PRATIQUE : INFORMATIONS GÉNÉRALES (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année).....	4
1.1	Objectifs de la formation pratique	4
1.2	La formation pratique dans le plan d'études.....	4
1.3	Présence de l'étudiant·e	5
2.	LE STAGE PRINCIPAL (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année).....	5
2.1	Stage en responsabilité partagée ou en responsabilité indemnisé (A/A+)	6
2.2	Stage en emploi (B)	6
2.3	Contrat de stage (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année).....	6
2.4	Accompagnement de la pratique grâce aux échelles descriptives	7
2.5	Visites de stage (1 ^{re} , 2 ^e année)	7
2.6	Signalement de difficultés en stage	7
2.7	Bilan intermédiaire (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année).....	8
2.8	Certification de la formation pratique (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année).....	8
2.8.1	Dossier de certification (1^{re}, 2^e, 3^e année)	8
2.8.2	Communication des résultats.....	9
2.8.3	Stage de remédiation.....	9
3.	LES STAGES D'OBSERVATION (1 ^{re} , 2 ^e année)	9
3.1	Modalités de réalisation (1 ^{re} , 2 ^e année)	10
3.2	Validation (1 ^{re} , 2 ^e année)	10
4.	LES SÉMINAIRES D'INTÉGRATION (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	10
4.1	Validation	11
4.2	Module MAES1PRA « Démarche de planification en enseignement spécialisé »	11
5.	ANNEXES (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	12
	ANNEXE 1 : Contrat de stage (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année).....	13
	ANNEXE 2 : Document de travail à l'intention des étudiant·e-s, PraFos et RP.....	15
	ANNEXE 3 : Rapport de visite (1 ^{re} , 2 ^e année).....	17
	ANNEXE 4 : Certification de la pratique annuelle (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année).....	18
	ANNEXE 5 : Dossier de certification (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année).....	20
	ANNEXE 6 : Projet de stages d'observation (1 ^{re} , 2 ^e année).....	23
	ANNEXE 7 : Document de validation des stages d'observation.....	24
	ANNEXE 8 : Demande d'autorisation de filmer	25
	ANNEXE 9 : Synthèse des travaux et des certifications (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année).....	26
	ANNEXE 10 : Liste des RP (année académique 2022-2023)	31
	ANNEXE 11 : Dates des séminaires d'intégration (année académique 2022-2023)	32



1. LA FORMATION PRATIQUE : INFORMATIONS GÉNÉRALES

(1^{re}, 2^e, 3^e année)

1.1 Objectifs de la formation pratique

Par l'observation et l'expérimentation des pratiques de l'enseignement auprès des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, les objectifs de la formation pratique visent l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la profession dans des contextes variés, de l'école régulière à l'école spécialisée.

"Agir en situation" est une composante essentielle du processus de formation dans une perspective de formation en alternance, liant théorie et pratique. Il s'agit de prendre appui sur les savoirs pratiques déjà acquis pour, progressivement, enrichir le savoir-faire et le savoir-être, en particulier dans les domaines suivants (CDIP, 4.2.2.2, art. 3) :

- utilisation de procédures d'évaluation diagnostique différenciées et de méthodes d'observation, orientées sur l'enfant et son environnement,
- élaboration, réalisation et évaluation de situations d'apprentissage et de projets pédagogiques individualisés,
- intégration et participation de l'environnement familial, scolaire et social,
- évaluation de l'efficacité de l'activité professionnelle par des méthodes explicites,
- pratique réflexive relative aux compétences personnelles, sociales et professionnelles.

1.2 La formation pratique dans le plan d'études

La formation pratique comprend des modules de stages (MAES 12STA, 524 et 536) articulés avec des séminaires d'intégration (MAES 1-2INT/502) et le module « Démarche de planification en ES » (MAES1PRA). Elle représente près de 20% du total des crédits ECTS du diplôme.

		Semestres 1 et 2 ECTS	Semestres 3 et 4 ECTS	Semestres 5 et 6 ECTS	TOTAL ECTS
Stages					
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année	Module MAES 12STA – UF 12STA.1 et 2 Stage en responsabilité partagée/ en emploi et stages d'observation	6			6
	Module MAES 524 – UF 524.1 et 2 Stage en responsabilité partagée/ en emploi et stages d'observation		6		6
	Module MAES 536 – UF 536.1 Stage en responsabilité partagée/ indemnisé/ en emploi			5	5
					17

		Semestres 1 et 2 ECTS	Semestres 3 et 4 ECTS	Semestres 5 et 6 ECTS	TOTAL ECTS
Séminaires d'intégration					
Module MAES 1-2INT/502 - UF 502.3 à 502.6 Séminaires d'intégration		2	2	2	6
Démarche de planification en ES					
Module 1PRA		1			1

Les stages sont accompagnés par des praticien-ne-s formateur-trice-s (ci-après : PraFo) actif-ve-s dans les structures de l'enseignement spécialisé¹ et par des enseignant-e-s de la Haute école pédagogique, référent-e-s de pratique (ci-après : RP), qui contribuent au lien entre la HEP et le terrain professionnel, notamment lors de visites. Les RP animent les séminaires d'intégration.

1.3 Présence de l'étudiant-e

Les stages et les séminaires d'intégration font partie des activités de formation pour lesquelles la **présence de l'étudiant-e est obligatoire** (art. 86 RLEHP et 17 RMES). Celui-celle-ci doit être disponible **tant pour les heures d'enseignement**, les échanges avec le-la PraFo ou d'autres professionnel-le de l'enseignement, **que pour l'ensemble des séminaires d'intégration**. L'étudiant-e qui ne satisfait pas à cette exigence encourt l'échec.

Absence aux stages :

- en cas d'absence ou de retard lors d'un stage en emploi, les dispositions usuelles propres à l'employeur s'appliquent,
- en cas d'absence ou de retard lors d'un stage en responsabilité partagée ou d'un stage d'observation, les partenaires concernés sont informés dès que possible,
- lorsqu'une absence dépasse une durée de trois jours, l'étudiant-e remet un certificat médical au Service académique dans les cinq jours,
- une absence doit être compensée, avec l'accord et selon les disponibilités du-de la PraFo,
- le-la PraFo est tenu-e d'informer immédiatement le Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) en cas d'absence injustifiée, non excusée ou non compensée de l'étudiant-e.

Absence aux séminaires d'intégration : voir point 4.1

2. LE STAGE PRINCIPAL (1^{re}, 2^e, 3^e année)

La formation pratique se compose d'un stage principal, dans l'une des modalités suivantes :

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
Étudiant-e-s « enseignant-e-s » ou formé-e-s dans un « domaine voisin »	Stage en responsabilité partagée (A)		Stage en responsabilité indemnisé* (A+)
Étudiant-e-s « enseignant-e-s »	Stage en emploi (B)		
Étudiant-e-s formé-e-s dans un « domaine voisin »	Stage en responsabilité partagée (A)	Stage en emploi (B)	

* Au semestre 6 de formation, le stage en responsabilité partagée se transforme en stage en responsabilité indemnisé

- **Stage en emploi (stage B)** : accompagnement de la pratique professionnelle par un-e PraFo, pour l'étudiant-e ayant un emploi dans l'enseignement spécialisé.
- **Stage en responsabilité partagée (stage A)** : chez un-e PraFo pour l'étudiant-e sans emploi dans l'enseignement spécialisé. Cette modalité est obligatoire pour le premier semestre du stage de tou-te-s les étudiant-e-s non titulaires d'un diplôme d'enseignement préalablement au MAES. En 3^e année, le stage en responsabilité partagée se transforme, **au dernier semestre**, en **stage en responsabilité indemnisé (stage A+)** : davantage de responsabilités sont confiées à l'étudiant-e.

¹ En principe, le stage principal doit être effectué dans le canton de Vaud. Exceptionnellement, certains stages extra cantonaux peuvent être envisagés s'il n'y a pas assez de PraFos dans le canton de Vaud.

2.1 Stage en responsabilité partagée ou en responsabilité indemnisé (A/A+)

L'étudiant-e accomplit sa formation pratique à raison d'une matinée par semaine au minimum, durant les 3 années de formation (six semestres). Il-elle est tenu-e de changer de lieu de stage ainsi que de PraFo chaque année afin de développer ses compétences dans différents domaines de l'enseignement spécialisé (institution spécialisée, classe régulière...). Chaque année, le stage doit avoir démarré *au plus tard* la semaine de reprise des cours HEP. Les périodes de stage se répartissent de manière régulière, au moins jusqu'au 15 décembre au semestre d'automne et au moins jusqu'au 31 mai au semestre de printemps. L'interruption du stage ne peut excéder deux semaines.

Stage en responsabilité partagée	Temps de stage de l'étudiant-e, en présence des élèves	• 36 matinées* au minimum par année scolaire, soit un volume minimal de 140 périodes (en principe 70 par semestre)
	Temps d'échange entre étudiant-e et PraFo hors du temps de présence des élèves	• 4 périodes pour le contrat et le bilan • 36 périodes au minimum, soit 1 période par matinée de stage

* par « matinée », on entend au moins 4 périodes : au moins 48 périodes sur les 70 du semestre sont effectuées sur des matinées.

La planification générale du stage annuel est jointe au contrat de stage (ANNEXE 1) (voir point 2.3).

2.2 Stage en emploi (B)

Le stage en emploi correspond à un engagement en enseignement spécialisé annuel minimal d'en principe 20% (6 périodes) et maximal de 50%. Si l'engagement dépasse 50%, un étalement des études doit être envisagé. De façon à répondre aux exigences CDIP, il est attendu que le-la PraFo et l'étudiant-e exercent, dans la mesure du possible, dans des milieux différents. La HEP attend que l'étudiant-e change de PraFo au moins une fois au cours de sa formation afin de se former dans des domaines différents de l'enseignement spécialisé. Chaque année, le stage doit avoir démarré *au plus tard* la semaine de reprise des cours HEP. Les périodes de stage/visite se répartissent de manière régulière, entre septembre et janvier, au semestre d'automne, et entre février et juillet, au semestre de printemps.

Stage en emploi	Temps de stage de l'étudiant-e, en présence des élèves, dans son contexte de travail	• 36 journées* au minimum par année scolaire
	Visite de l'étudiant-e dans le contexte de travail du-de la PraFo et en présence des élèves (co-enseignement,...).	• au moins 3 matinées** chaque semestre
	Visite du-de la PraFo à l'étudiant-e, en présence des élèves	• au moins 3 visites chaque semestre (idéalement 3 matinées)
	Temps d'échange entre étudiant-e et PraFo hors du temps de présence des élèves	• 4 périodes pour le contrat et le bilan • 1 période au minimum par matinée de stage ou par visite

* par « journée », on entend au moins 6 périodes.

** par « matinée », on entend au moins 4 périodes.

2.3 Contrat de stage (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Au début de chaque année académique, **l'étudiant-e et le-la PraFo établissent un contrat** (ANNEXE 1) dont les buts sont de définir les objectifs de stage de l'étudiant-e et les attentes des deux parties, ainsi que de préciser les grandes lignes de l'organisation (planning, horaire, tâches particulières...). Dans le cadre des stages A, **PraFo et étudiant-e définissent ensemble les leçons pour lesquelles l'étudiant-e assumera l'enseignement. L'étudiant-e envoie au ou à la PraFo une planification détaillée pour chaque leçon enseignée au plus tard 2 jours ouvrables avant.** Le contrat de stage est déposé par l'étudiant-e, au plus tard **le 1^{er} octobre** de chaque année, sur IS-Academia. Il peut être modifié durant l'année en cas de redéfinition des objectifs de formation. Dans ce cas, un « avenant » au contrat de stage est rédigé et déposé sur IS-Academia afin que tous les

partenaires puissent en prendre connaissance. Les objectifs de formation sont ajustés au début de chaque année académique.

2.4 Accompagnement de la pratique grâce aux échelles descriptives

Les échelles descriptives formulent des balises exprimant les attentes à l'égard du développement des compétences des étudiant·e·s et aident les partenaires effectuant des visites à évaluer la pratique professionnelle. Elles sont utilisées sur le terrain et dans les séminaires d'intégration. Les informations concernant les échelles descriptives se trouvent dans le document « Échelles descriptives » et le document de travail à l'intention des étudiant·e·s, PraFos, RP se trouve en annexe du présent Guide de la formation pratique (ANNEXE 2). Cette annexe permet de regrouper des notes, des remarques, tout au long de l'année. Elle peut être utilisée par l'étudiant·e, le·la RP et le·la PraFo.

Une évaluation formative est assurée par le·la PraFo qui accompagne l'étudiant·e en stage. Elle se déroule en particulier lors d'entretiens planifiés à un rythme régulier fixé dans le contrat de stage. Elle est également assurée par le·la RP lors d'entretiens (tripartites ou non), de visites et à partir des travaux réalisés dans le cadre du séminaire d'intégration.

2.5 Visites de stage (1^{re}, 2^e année)

Au cours de la 1^{re} et de la 2^e année de formation, le·la RP organise une visite sur le lieu de stage principal de l'étudiant·e avec le·la PraFo. Cette visite est inscrite sur IS-Academia. Celle-ci dure, en principe, 2 périodes en 1^{re} année et 1 période en 2^e année, et elle est organisée entre les mois de novembre et mars. Elle est suivie d'un échange de 1 à 2 périodes avec l'étudiant·e et le·la PraFo.

Afin de permettre l'organisation de la visite, l'étudiant·e s'assure que le·la PraFo et le·la RP disposent de toutes les informations concernant cette dernière (lieu, horaire, accès à l'établissement...).

Dans la semaine qui précède la visite (**au plus tard 2 jours ouvrables avant**), l'étudiant·e envoie au·à la PraFo et au·à la RP, **une planification de la leçon (environ 1 à 2 pages) qui présente une brève description du contexte de stage, des élèves et qui précise le projet dans lequel elle s'inscrit, les objectifs, les tâches ou les activités prévues ainsi qu'une analyse a priori et le dispositif d'évaluation.** Le·la RP et le·la PraFo observent et évaluent la pratique de l'étudiant·e.

Lors de la visite, le·la PraFo et le·la RP évaluent les compétences de l'étudiant·e, **en lien avec les échelles descriptives**, outil central dans l'analyse de la pratique : ces traces permettront de mettre en évidence, lors de la co-certification, la progression réalisée depuis la visite. Si, lors de la visite de stage, des difficultés importantes sont constatées, une deuxième visite (ou une séquence filmée) est planifiée.

À la suite de la visite, un échange tripartite permet d'analyser la ou les leçons. Ensuite, l'étudiant·e élabore une réflexion écrite (« Rapport de visite », ANNEXE 3). Le contenu de ce rapport est discuté et négocié avec le·la RP et le·la PraFo. **Le document doit être remis par l'étudiant·e au·à la RP et au·à la PraFo environ trois semaines après la visite. Ils-elles peuvent y ajouter leurs propres commentaires. Dans un délai de 6 semaines après la visite, l'étudiant·e dépose le rapport final sur IS-Academia.** Une visite supplémentaire peut être demandée par l'étudiant·e, le·la RP ou le·la PraFo.

2.6 Signalement de difficultés en stage

Le·la RP est à disposition lorsque les partenaires ont besoin d'échanger à propos de la pratique professionnelle de l'étudiant·e. En tout temps, mais dans la mesure du possible d'ici au 31 mars, le·la PraFo peut signaler des difficultés en stage au·à la RP. En cas de difficultés d'ordre organisationnel, pédagogique ou relationnel, l'étudiant·e, le·la PraFo ou la direction de la structure dans laquelle l'étudiant·e accomplit sa formation pratique contacte prioritairement le ou la RP et le CefopÉ.

Le signalement peut amener à l'organisation d'une conférence intermédiaire réunissant les différents acteur·trice·s de la formation pratique (étudiant·e, PraFo, RP, CefopE, SACAD). Cette conférence peut être demandée par l'étudiant·e en écrivant à etudiants-ps@hepl.ch ou par le·la RP ou le·la PraFo en écrivant à stages@hepl.ch. Cette réunion vise à mettre en évidence les **difficultés** rencontrées par l'étudiant·e et à déterminer les améliorations attendues et/ou les dispositifs d'accompagnement à envisager.

2.7 Bilan intermédiaire (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Au plus tard le 31 janvier (ou le 30 juin si l'étudiant-e a débuté son stage pratique au semestre 2 de l'année en cours), le-la PraFo complète un bilan intermédiaire, sur IS-Academia, concernant la pratique de l'étudiant-e, en lien avec les échelles descriptives. Des précisions relatives aux descripteurs de chacune des échelles figurent dans le document « Échelles descriptives ».

Toutes les échelles descriptives qui sont certifiées en fin d'année doivent donc être évaluées lors du bilan intermédiaire de janvier : le-la PraFo note ses commentaires et donne une note indicative à chaque échelle. Ce bilan, à visée formative, offre à l'étudiant-e un point de situation par rapport aux exigences de fin d'année. Il sert également à planifier les objectifs de formation pour le prochain semestre, à informer des éventuelles difficultés rencontrées et du choix concernant la certification de l'échelle 9 (en 2^e et 3^e année).

2.8 Certification de la formation pratique (1^{re}, 2^e, 3^e année)

L'évaluation certificative s'effectue conjointement par le-la PraFo et le-la RP qui confrontent ainsi leurs avis². Elle se base sur deux éléments : l'évaluation continue annuelle, ainsi que l'observation d'une leçon (réalisée au semestre 2 de l'année en cours) accompagnée d'une documentation spécifique pour chaque année de formation.

L'évaluation continue annuelle

La certification repose tout d'abord sur les différentes observations (bilan intermédiaire, prise de notes des partenaires, entretiens...) réalisées tout au long de l'année, en lien avec les échelles descriptives, ainsi que les réflexions en lien avec certains documents (planifications, projets pédagogiques...). Ces observations sont essentiellement faites par le-la PraFo durant les visites, mais également par le-la RP (visite, échanges, séminaires d'intégration, travaux rendus).

L'observation d'une leçon et la documentation écrite s'y référant

À la fin de chaque année (en avril ou mai), les étudiant-e-s remettent à leur RP une vidéo d'une leçon (représentative de leur pratique et réalisée durant le semestre 2 de l'année en cours) ainsi que d'une documentation écrite s'y référant (voir point 2.8.1).

Pour pouvoir déposer le dossier de certification, les conditions suivantes doivent être respectées :

- la visite a eu lieu et le-la RP et le-la PraFo ont observé la(les) leçon(s)
- le rapport de visite satisfait aux exigences. Le-la RP se réserve le droit de demander un complément.

2.8.1 Dossier de certification (1^{re}, 2^e, 3^e année)

La certification annuelle porte sur des échelles ciblées (en rouge et en bleu). En rouge, il s'agit des échelles certifiées l'année en cours. Les échelles notées en bleu sont non seulement certifiées, mais font également l'objet d'une autoévaluation argumentée écrite de la part de l'étudiant-e. Les échelles E6 (projet de l'élève) et E7 (collaboration) sont certifiées principalement par le-la PraFo. L'étudiant-e peut choisir de certifier l'échelle 9 en 2^e ou en 3^e année. Un échec à cette échelle, en 2^e année, n'entraîne pas de conséquence sur la poursuite du stage principal. L'étudiant-e pourra la certifier en 3^e année. Toute les autres échelles doivent obtenir la note de 4 pour que le stage de l'année en cours soit validé.

1 ^{re} année	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9
2 ^e année	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9*
3 ^e année	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9*

Les consignes des dossiers de certification présentées ci-après sont détaillées dans l'ANNEXE 5.

Le-la PraFo assiste, en principe, à la leçon filmée et reçoit à ce moment tous les documents liés à cette leçon. Pour la co-certification, il est donc possible qu'il-elle ne prenne connaissance que de

² Afin de faciliter le travail de co-certification, l'ANNEXE 4 peut être utilisée.

l'autoévaluation argumentée. Le-la RP se réserve le droit de lui demander de prendre connaissance de l'entier du dossier de certification au besoin.

1 ^{re} année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 25 mai au plus tard • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes) • Leçon filmée (30-45 minutes) et autorisation (vidéo) • Autoévaluation argumentée écrite de E1 (env. 1 page)
2 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 2 mai au plus tard • Planification écrite d'un projet (min. 5 leçons durant au moins 3 semaines ; 2-4 pages de présentation du projet et annexes) • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes) • Leçon filmée faisant partie du projet (30-45 minutes) et autorisation (vidéo) • Autoévaluation argumentée écrite de E4 et E9* (max. 1 page par échelle)
3 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 10 avril au plus tard • Planification écrite d'un projet (min. 5 leçons, durant au moins 3 semaines ; 2-4 pages de présentation du projet et annexes) • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes) • Leçon filmée faisant partie du projet (30-45 minutes) et autorisation (vidéo) • Autoévaluation argumentée écrite de E5, E7 et E9* (max. 1 page par échelle) • Entretien tripartite (PraFo, RP, étudiant-e)

Pour tous les travaux écrits, les exigences formelles sont identiques. Tout d'abord, la maîtrise du français répond à la règle suivante : au-delà de deux erreurs en moyenne par page (orthographe et syntaxe), le travail est considéré comme ne répondant pas aux exigences. **Il est alors sanctionné de la note 3 et devra être déposé pour une nouvelle certification d'ici au 15 août (pour la session d'examens d'août-septembre).** De plus, tout document écrit doit respecter les normes APA, l'anonymat, être remis dans les délais exigés et écrit avec la police de caractère Times New Roman (12, interligne 1.5).

2.8.2 Communication des résultats

À l'issue de la co-certification, les résultats sont communiqués à l'étudiant.e de la manière suivante :

- En cas de réussite de la formation pratique, les étudiant-e-s accèdent à leur note ainsi qu'au bilan certificatif au moment où leur RP le valide sur IS-Academia.
- En cas d'échec de la formation pratique, l'étudiant-e sera contacté-e par le service académique. Il-elle recevra ensuite un rapport du jury lors de l'annonce officielle des résultats d'examen.

2.8.3 Stage de remédiation

Tout échec à la formation pratique implique la mise en place d'un semestre de remédiation en responsabilité partagée (stage A) durant l'année qui suit l'échec. Le dispositif d'évaluation est identique à celui de l'année échouée (voir 2.8). Il est encadré par 2 visites réalisées par 2 RP. En ce qui concerne le séminaire d'intégration, celui-ci est repoussé d'une année.

3. LES STAGES D'OBSERVATION (1^{re}, 2^e année)

L'étudiant.e effectue 4 stages d'observation de **2 jours dans des contextes différents de son stage principal**. Ceux-ci lui permettent d'approcher diverses populations d'élèves de l'enseignement spécialisé dans des établissements variés, de se familiariser avec d'autres pratiques pédagogiques, d'approcher des modalités plurielles de prise en charge et de travail en équipe et finalement de s'informer sur les dispositifs institutionnels qui accueillent les élèves relevant de l'enseignement spécialisé. Une **offre annuelle** est proposée par les PraFos du domaine de l'enseignement spécialisé (sur **Moodle STobs, clé d'inscription : STobs2022**). Il est également possible de se rendre auprès d'un.e enseignant.e spécialisé.e en dehors du réseau des PraFos. Exceptionnellement, au cours de sa formation, l'étudiant.e peut réaliser un stage dans un domaine connexe dans lequel il-elle n'est pas accompagné.e par un.e enseignant.e spécialisé.e (par exemple, enseignement à l'hôpital, service éducatif itinérant...). Il-elle doit toutefois motiver explicitement son choix et celui-ci doit être validé par le-la RP.

3.1 Modalités de réalisation (1^{re}, 2^e année)

L'étudiant-e réalise **obligatoirement 2 stages d'observation** (MAES 12STA.2 ET 524.2) par année. Ces stages doivent être effectués au plus tard le 15 juin.

Tout d'abord, il-elle soumet son projet de stage (lieu de stage, objectif...) au-à la RP. Pour établir celui-ci, il-elle remplit l'ANNEXE 6. Si le projet est accepté, il-elle contacte l'enseignant-e spécialisé-e-hôte. Le stage d'observation se déroule en présence de l'enseignant-e spécialisé-e-hôte. Afin de préparer son stage et durant ce dernier, l'étudiant-e veille à :

- s'informer des conditions particulières liées aux stages réalisés dans l'école ou l'institution-hôte,
- effectuer les stages d'observation en « situation scolaire », l'accomplissement partiel sous forme de camps ou de « semaines vertes » n'étant pas admis,
- faire des stages de 2 jours blocs (deux jours consécutifs) ou sous forme filée (journées ou ½ journées non consécutives, soit 4 matinées ou encore 2 matinées et 2 après-midis),
- observer, échanger avec les différents partenaires et, si le contexte le permet, participer à la vie de la classe,
- consacrer suffisamment de temps avant le stage et après les heures de classe pour échanger avec l'enseignant-e-hôte (attentes respectives, situation particulière des élèves, bilan, propositions...).

Si le stage d'observation ne peut être terminé, pour des raisons propres à l'établissement-hôte et/ou à l'étudiant-e, un nouveau stage doit être organisé par l'étudiant-e.

Les remplacements ne sont pas considérés comme des stages d'observation.

3.2 Validation (1^{re}, 2^e année)

Dans le mois qui suit le premier (1^{re} année) et le troisième stage (2^e année), l'étudiant-e contacte le-la RP. Ce dernier organise un échange (environ 30 minutes) afin de partager les apports d'une telle expérience et de planifier la suivante. L'étudiant-e se prépare à évoquer les 4 points suivants :

- objectifs du stage,
- population et contexte,
- observations réalisées,
- analyse des observations et apports pour sa pratique professionnelle.

Pour pouvoir valider les modules de formation pratique (MAES 12STA/524), l'étudiant-e doit avoir déposé sur IS-Academia, avant la fin de la session d'examens de juin, l'ANNEXE 7 attestant la réalisation des 2 stages d'observation pour l'année en cours. En cas d'absence de ce document, l'unité de formation MAES12STA.2 ou MAES524.2 est sanctionnée par un échec. Le ou les stages doivent être réalisés au semestre suivant, sans incidence sur le déroulement du stage principal.

4. LES SÉMINAIRES D'INTÉGRATION (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Durant chaque année de formation, l'étudiant-e participe à des séminaires d'intégration conduits par un-une RP (Modules 1-2INT et 502.3 à 502.6). Il-elle ne peut suivre un séminaire d'intégration que s'il-elle effectue parallèlement son stage principal. La pratique réflexive constitue le cœur de ces séminaires qui visent à :

- former l'étudiant-e à analyser, sur la base de traces (vidéos, écriture a posteriori, travaux d'élèves...), les situations d'enseignement vécues ou observées, prioritairement sous l'angle de leurs effets sur les apprentissages des élèves et leur propre posture ;
- problématiser des situations professionnelles complexes, identifier des ressources auxquelles l'enseignant-e peut recourir pour analyser ces situations et élaborer des pistes d'action pédagogique ;
- développer chez l'étudiant-e le sentiment d'efficacité personnelle sur la qualité des apprentissages des élèves et la réduction des inégalités scolaires, contribuant ainsi à la construction d'une identité professionnelle solide.

Les RP entretiennent des contacts avec les PraFos et se tiennent au courant des projets menés par l'étudiant-e dans sa pratique. Ces contacts peuvent notamment prendre la forme de rencontres entre étudiant-e-s, RP et PraFos, dans une perspective d'échanges réciproques de savoirs et

d'expériences. Les groupes de séminaires d'intégration sont constitués par les responsables de la formation pratique.

4.1 Validation

Les séminaires d'intégration ne font pas l'objet d'une évaluation certificative, mais sont validés chaque semestre si les quatre critères ci-dessous sont réunis :

- **présence de l'étudiant·e à l'ensemble des séminaires ;**
- **participation active durant les séminaires ;**
- **réalisation de différents travaux exigés par le·la RP ;**
- **réalisation du travail de validation du module MAES1PRA (1re année)** (voir point 4.2).

Chaque année, l'étudiant·e est amené·e à présenter **au moins une contribution spécifique**, définie par le·la RP. Ces contributions peuvent prendre différentes formes : présentation d'une situation à partir d'un récit, d'une leçon filmée, de matériel pédagogique... Pour toute vidéo, l'étudiant·e demande aux personnes concernées l'**autorisation de filmer** (ANNEXE 8) qu'il·elle remet systématiquement avant présentation de la séquence au·à la RP chargé·e du séminaire.

Une absence justifiée est tolérée durant le semestre. Toutefois, à partir de la deuxième absence, le·la RP donne à l'étudiant·e un travail compensatoire. En cas d'absences répétées, la responsable du module et le·la RP considèrent que les conditions de validation ne sont pas réunies.

4.2 Module MAES1PRA « Démarche de planification en enseignement spécialisé »

Ce module aborde les bases de planification en enseignement spécialisé. Les cinq séances (cours et séminaires) ont pour objectif l'analyse a priori mobilisable dans la planification, la formulation d'objectifs généraux, intermédiaires et spécifiques et l'anticipation du contenu des leçons (dispositifs et structure) afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves de l'enseignement spécialisé.

Le module est validé dans le cadre du séminaire d'intégration du semestre 1.

5. ANNEXES (1^{re}, 2^e, 3^e année)

ANNEXE 1 : Contrat de stage (1^{re}, 2^e, 3^e année)**Master of Arts / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé****Contrat de stage en responsabilité partagée, indemnisé ou en emploi
Modules MAES 12STA / 524.1 / 536****Période et durée du stage**Durée du stage : 36 **matinées** par an (A/A+) ou **engagement annuel min. en principe 20% (B)**Semestres de formation : 1-2 3-4 5-6Modalité de stage : Stage en responsabilité partagée (Stage A) Stage en responsabilité indemnisé (Stage A+) Stage en emploi (Stage B)Stage en responsabilité partagée/indemnisé : jour choisi lu ma me je ve**Partenaires du contrat de stage****Nom et prénom de l'étudiant-e :**Établissement/École spécialisée dans lequel/laquelle se déroule l'activité professionnelle :
Population scolaire concernée :**Nom et prénom du/de la praticien-ne formateur-trice :**Établissement/École spécialisée dans lequel/laquelle se déroule l'activité professionnelle :
Population scolaire concernée :**Nom et prénom du/de la référent-e de pratique :****Calendrier des visites**

Toutes les visites doivent être inscrites au fur et à mesure sur IS-Academia, par le-la PraFo et le-la RP (pour les visites tripartites).

Délai pour la reddition des planifications**PraFo et étudiant-e définissent ensemble les leçons pour lesquelles l'étudiant-e assumera l'enseignement. L'étudiant-e envoie une planification détaillée pour chaque leçon enseignée au plus tard 2 jours ouvrables avant la date du moment de stage/de la visite.****Contrat****Objectifs de formation visés par l'étudiant-e³ :****Besoins et/ou attentes de l'étudiant-e :****Objectifs formulés par le-la praticien-ne formateur-trice pour l'étudiant-e :****Besoins et/ou attentes du/de la praticien-ne formateur-trice :****Dispositions particulières éventuelles négociées en début de stage (organisation) :****Lieu et date : le****Signature de l'étudiant-e :****Signature du/de la praticien-ne formateur-trice :**

³ Tenir compte des objectifs des stages et travaux demandés dans le cadre des modules MAES 12STA/ 524/ 536 et, le cas échéant, des bilans des précédents stages – les objectifs seront ajustés au début de chaque année de formation et peuvent être modifiés en cours d'année.

Avenant au contrat de stage
Modules MAES 12STA / 524 / 536

Modification des objectifs de formation :

Lieu et date : le

Signature de l'étudiant-e :

Signature du-de la praticien-ne formateur-trice :

ANNEXE 2 : Document de travail à l'intention des étudiant·e·s, PraFos et RP

Nom et prénom de l'étudiant·e :

École et lieu du stage principal :

Nom et prénom du·de la PraFo :

Nom et prénom du·de la RP :

Année académique :

Date :

(Coloriez les bonnes cases)

Semestre de formation pratique	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Stage de remédiation
Échelles évaluées	1 ^{re} année : E1, E2, E6, E7, E8			2 ^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9*		3 ^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9*	

Échelles	Énoncé	Remarques	Dates, résultat éventuel'		
E1 <i>Conditions d'apprentissage</i>	L'étudiant·e est garant·e d'un cadre sécurisant et stimulant. Il·elle crée des conditions favorables aux apprentissages et/ou à la socialisation de tous les élèves, et plus spécifiquement des élèves ayant des besoins particuliers.				
E2 <i>Planification</i>	L'étudiant·e planifie son enseignement de manière structurée, en fonction des besoins de la situation.				
E3 <i>Outils</i>	L'étudiant·e maîtrise et ajuste les contenus, démarches, méthodes, dispositifs, technologies et outils enseignés/utilisés.				
E4 <i>Régulation et autonomie</i>	L'étudiant·e propose une guidance et un étayage au service du développement des apprentissages et de l'autonomie des élèves.				
E5 <i>Évaluation</i>	L'étudiant·e propose différents types d'évaluations (y compris l'autoévaluation) et fournit aux élèves des rétroactions pertinentes.				
E6 <i>Projet de l'élève Certifiée par PraFo</i>	L'étudiant·e synthétise les informations pédagogiques pertinentes afin de créer différents documents au service du projet de l'élève.				

E7 <i>Collaboration Certifiée par PraFo</i>	L'étudiant-e développe la dimension collaborative de son travail avec les partenaires internes et externes de l'école.				
E8 <i>Éthique</i>	L'étudiant-e s'engage dans la profession et dans les relations avec autrui en accord avec les cadres éthiques, déontologiques et réglementaires.				
E9 <i>Dynamique de groupe</i>	L'étudiant-e crée une dynamique de groupe favorable à la progression et à l'épanouissement de chacun-e.				

¹ : Trois cases prévues pour 3 évaluations sont proposées sur ce tableau. Toutefois, celles-ci peuvent être plus ou moins nombreuses.

Autres commentaires :

ANNEXE 3 : Rapport de visite (1^{re}, 2^e année)

L'étudiant·e est amené·e, suite à la visite, à rédiger un rapport écrit (avec notamment une réflexion sur les échelles descriptives), selon des modalités définies par les différents partenaires.

En effet, la visite est évaluée de manière formative grâce aux échelles correspondant à l'année de formation de l'étudiant·e. L'échange entre partenaires est notamment engagé sur ce thème, lors de l'entretien post-visite.

1/ Informations générales

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Nom et prénom du·de la référent·e de pratique :

Nom et prénom du·de la praticien·ne formateur·trice :

Lieu et date de la visite :

Semestres de formation :

2/ Circulation du document (par courriel)

1° Soit l'étudiant·e réalise directement le rapport de visite suite à l'entretien, soit le RP lui adresse le fichier précisant les points à traiter dans le rapport.

2° Dans un délai de trois semaines après la visite, l'étudiant·e complète sa partie et renvoie le document à son·sa RP et au·à la PraFo (qui peuvent commenter s'ils·elles le désirent).

3° L'étudiant·e **dépose la version finale sur IS-Academia** (au plus tard, 6 semaines après la visite).

3/ Éléments sur lesquels va porter le texte réflexif

(tels que négociés lors de la discussion)

3.1/ Rapport de l'étudiant·e (notamment en lien avec une-des échelles descriptives)

3.2/ Remarques, compléments éventuels du·de la praticien·ne formateur·trice

3.3/ Remarques, compléments éventuels du·de la référent·e de pratique

ANNEXE 4 : Certification de la pratique annuelle (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Nom et prénom de l'étudiant-e :

École et lieu du stage principal :

Nom et prénom du-de la PraFo :

Nom et prénom du-de la RP :

Année académique :

(Coloriez les bonnes cases)

Échelles évaluées	1 ^{re} année : E1, E2, E6, E7, E8
	2 ^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9*
	3 ^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9*

Les échelles descriptives certifiées en fin d'année font l'objet d'un commentaire établi par le-la Prafo et le-la RP. Les notes (ou résultats) obtenus pour chaque échelle sont indiqués, de même que le résultat final, en fin de document.

Commentaires		*Note	
E1 Conditions d'apprentissage			
E2 Planification			
E3 Outils			
E4 Régulation et autonomie			
E5 Évaluation			
E6 Projet de l'élève Certifiée par Prafo			
E7 Collaboration Certifiée par Prafo		R	E
E8 Éthique		R	E
E9* Dynamique de groupe			

R = Réussi
E = Échoue

Commentaire éventuel sur la présence ou l'organisation générale du stage :

Commentaire sur le travail effectué en stage :

* **Remarque** : en 2^e et 3^e année, veuillez indiquer explicitement si l'échelle 9 fait ou non partie de la certification.

Résultat obtenu à la certification du Module N°

12STA	524	536
-------	-----	-----

Nom et prénom de l'étudiant·e	
Nom du·de la référent·e de pratique	
Nom du·de la praticien·ne formateur·trice	

Réussi / * Échoué

* En cas d'échec : L'échec implique la réalisation d'un semestre de remédiation (nouveau stage en responsabilité partagée, avec au moins deux visites de formateur·trice·s de la HEP), conformément à la réglementation en vigueur (RMES art. 25 et Directive 05_06). Une nouvelle certification a lieu à la session d'examen suivant le stage de remédiation. Un second échec (échec au stage de remédiation) entraîne un échec définitif à la formation.

Note globale obtenue	
----------------------	--

ANNEXE 5 : Dossier de certification (1^{re}, 2^e, 3^e année)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom et prénom de l'étudiant-e :
 École et lieu du stage principal :
 Nom et prénom du-de la PraFo :
 Nom et prénom du-de la RP :
 Année académique :
 Date :

(Coloriez les bonnes cases)

Échelles évaluées	1 ^{re} année : E1, E2, E6, E7, E8	
	2 ^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9*	
	3 ^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9*	
La vidéo (30-45 minutes) a été remise au-à la PraFo et au à la RP	OUI	NON
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le présent document constitue le dossier de certification. Il doit être complété par l'étudiant-e pour certifier chaque année de formation, et remis au-à la PraFo et au-à la RP, en avril ou mai (pour la session d'examens de juin, mais au plus tard le 25 mai (1^{re} année), le 2 mai (2^e année) et le 10 avril (3^e année)). Le report du dépôt du dossier de certification au 15 août (pour la session d'août-septembre) reste exceptionnel.

CONSIGNES POUR CHAQUE ANNÉE

1 ^{re} année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 25 mai au plus tard • Stage de remédiation, délai de dépôt du dossier de certification : 8 janvier au plus tard • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages + annexes). La planification comporte toutes les parties nécessaires : description de l'élève ou des élèves et du projet dans lequel la leçon s'insère ; précision des objectifs (généraux, intermédiaires, spécifique) ; apprentissage(s) visé(s) et tâches qui s'y réfèrent ; description des étapes, moyens, durée et dispositifs d'évaluation prévus ; analyse a priori. • Leçon filmée et autorisation (vidéo) : vidéo d'une leçon de 30 à 45 minutes (max.), sans montage (pas de coupure), réalisée sur le lieu de stage principal avec autorisation de filmer. • Auto-évaluation argumentée écrite de l'échelle descriptive 1 (env. 1 page). Vous vous auto-évaluez sur l'échelle « Conditions d'apprentissage ». L'analyse s'appuie sur les descripteurs de l'échelle et les arguments sont illustrés (vidéo et autres éléments issus de votre pratique annuelle). Quelques pistes pour l'année à venir, en lien avec cette échelle, sont mises en évidence.
2 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 2 mai au plus tard • Stage de remédiation, délai de dépôt du dossier de certification : 8 janvier au plus tard • Planification écrite du projet (synthèse de 2-4 pages, + annexes) pouvant se présenter sous forme de tableau(x). Le projet comporte au minimum 5 leçons (d'une période chacune) et s'étend sur 3 semaines au moins. Il est prévu pour un ou plusieurs élèves. La planification décrit le contexte professionnel, l'élève ou les élèves concernés (ressources, difficultés et besoins en lien avec le projet) ; les objectifs généraux, intermédiaires et spécifiques ; l'évaluation

	<p>diagnostique en lien avec le projet ainsi que les dispositifs d'évaluations formatives et/ou sommatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes). La planification comporte toutes les parties nécessaires : insertion de la leçon au sein du projet ; objectifs ; apprentissage(s) visé(s) et tâches qui s'y réfèrent ; description des étapes, moyens, durée ; dispositifs d'évaluation prévus ; analyse a priori. • Leçon filmée faisant partie du projet et autorisation : vidéo d'une leçon de 30 à 45 minutes (<u>max.</u>), sans montage (pas de coupure), réalisée sur le lieu de stage principal s'inscrivant dans le projet présenté. La vidéo est accompagnée de l'autorisation de filmer. • Autoévaluation argumentée écrite de E4 et E9* (max.1 page par échelle). Vous vous auto-évaluez sur les échelles 4 « Régulation et autonomie » et éventuellement 9 « Dynamique de groupe » (voir Consignes spécifiques concernant l'échelle 9* ci-dessous). L'analyse s'appuie sur les descripteurs des échelles et les arguments sont illustrés (vidéo et autres éléments issus de votre progression annuelle). Quelques pistes pour l'année à venir, en lien avec cette ou ces échelles, sont mises en évidence.
3^e année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 10 avril au plus tard • Stage de remédiation, délai de dépôt du dossier de certification : 8 janvier au plus tard • Planification écrite du projet • Planification écrite de la leçon filmée • Leçon filmée faisant partie du projet et autorisation • Autoévaluation argumentée écrite de E5, E7 et E9* (max.1 page par échelle). Vous vous auto-évaluez sur les échelles 5 « Evaluation », 7 « Collaboration » et éventuellement 9 « Dynamique de groupe » (voir Consignes spécifiques concernant l'échelle 9* ci-dessous). L'analyse s'appuie sur les descripteurs des échelles et les arguments sont illustrés (vidéo et autres éléments issus de votre progression annuelle). • Bilan : vous participez à un bilan, en présence de votre RP et de votre PraFo (entretien d'une durée de 45 minutes environ). Ce bilan est composé de deux parties. La première (30') a pour objet la certification de la pratique, en lien avec la vidéo et les documents écrits remis. Dans la seconde partie (15'), vous êtes invité-e à poser un regard critique et pertinent sur l'évolution de votre pratique, en vous appuyant sur le référentiel de compétences, le contrat, les visites, les stages d'observation ou le travail avec les échelles descriptives. <p style="text-align: right;">} Se référer aux consignes de 2^e année (ci-dessus).</p>

Consignes spécifiques concernant l'échelle 9* :

(Coloriez les bonnes cases)

Certification de l'échelle 9 (2 ^e année)	L'échelle 9 est certifiée en 2 ^e .	L'échelle 9 n'est pas certifiée en 2 ^e . Elle sera obligatoirement certifiée en 3 ^e année.
Certification de l'échelle 9 (3 ^e année)	L'échelle 9 a été certifiée (réussie) en 2 ^e .	L'échelle 9 est certifiée en 3 ^e .

L'étudiant-e s'auto-évalue et certifie l'échelle 9, soit en 2^e, soit en 3^e année. Il-elle annonce son choix au-à la PraFo qui le transmet au-à la RP dans le rapport intermédiaire de janvier. L'autoévaluation concernant cette échelle peut être directement en lien avec la vidéo ou avec d'autres activités menées collectivement durant l'année académique.

Si l'étudiant-e valide l'échelle 9 en 2^e année, cette dernière a une fonction uniquement formative en 3^e année. Si la pratique de l'étudiant-e n'est pas jugée suffisante pour cette

échelle en 2^e année ou si la certification de 2^e année ne portait pas sur l'échelle 9, celle-ci doit obligatoirement être certifiée en 3^e année.

ANNEXE 6 : Projet de stages d'observation (1^{re}, 2^e année)

Les stages d'observation doivent être effectués au plus tard le 15 juin.

Nom/ Prénom de l'étudiant·e :

Nom/ Prénom du·de la RP :

Année d'étude : 1 / 2

Stage d'observation N° : 1 / 2

Lieu des stages d'observation précédents si déjà effectué(s) :

➤ Année 1 :

•

•

➤ Année 2 :

•

•

Date :

1. **Lieu de stage envisagé** (établissement, population, nom de l'enseignant·e spécialisé·e-hôte s'il·elle est connu·e) :
2. **Raisons du choix** :
3. **Objectifs de stage et liens avec le référentiel de compétences et les échelles descriptives** :

ANNEXE 7 : Document de validation des stages d'observation

Nom/ Prénom de l'étudiant·e :

Nom/ Prénom du·de la RP :

Semestres d'étude :

Date :

Les stages d'observation suivants ont été effectués :

Stage 1	Établissement / Institution Nom du·de la PraFo ou du·de l'hôte <i>(préciser la fonction)</i>	2 jours de stage Précisez les dates et s'il s'agit d'un jour entier ou de demi-journées <i>(jour / matin / après-midi)</i>	Signature du·de l'enseignant·e- hôte
Échange avec le RP	Date :		Signature du RP :
Stage 2	Établissement / Institution Nom du·de la PraFo ou du·de l'hôte <i>(préciser la fonction)</i>	2 jours de stage Précisez les dates et s'il s'agit d'un jour entier ou de demi-journées <i>(jour / matin / après-midi)</i>	Signature du·de l'enseignant·e- hôte

Un formulaire de remboursement des frais de déplacement liés aux stages d'observation est à la disposition des étudiant·e·s à cette adresse : <http://etudiant.hepl.ch>

ANNEXE 8 : Demande d'autorisation de filmer

Dans le cadre de la formation pratique, les étudiant·e·s seront amené·e·s à filmer des moments de classe. Une demande d'autorisation de filmer, à utiliser si la direction d'établissement n'a pas de formulaire propre, est à disposition à cette adresse : <http://etudiant.hepl.ch>

ANNEXE 9 : Synthèse des travaux et des certifications (1^{re}, 2^e et 3^e année)

Nom/ Prénom de l'étudiant-e :

Semestre d'étude :

Date :

1 ^{re} année									
	Travail	Délai	Etud.	PraFo	RP	En cours	Remédiation	Résultat	Remarques
Module MAES 12STA	Contrat de stage (et planification des visites)	1 ^{er} octobre	X	X	-				
	Avenant au contrat de stage (et éventuelles modifications de planification)	Si nécessaire	X	X	-				
	Signalement de difficultés	Si possible avant le 31 mars	-	X	-				
	Bilan intermédiaire	31 janvier	-	X	-				
	Évaluation de la pratique sur la base des échelles descriptives	En continu	X	X	X				
	Réalisation du stage principal (en responsabilité partagée ou en emploi)	Semestres 1 et 2	X	X	-				
	Réalisation du 1 ^{er} stage d'observation	Si possible semestre 1	X	-	-				
	Échange à propos du 1 ^{er} stage d'observation	Avant le 2 ^e stage d'observation	X	-	X				
	Réalisation du 2 ^e stage d'observation	15 juin au plus tard	X	-	-				

	Document de validation des stages d'observation	Avant la fin de la session d'examen	X	-	-				
	Visite de stage et rapport (final) de visite	1 mois après la visite	X	X	X				
	Dossier de certification de fin d'année	25 mai au plus tard	X	-	-				
	Co-certification	Avril-Juin	-	X	X				
Module MAES 1-2INT	Participation active à tous les séminaires d'intégration	Semestres 1 et 2	X	-	-				
	Autorisation de filmer	À donner avec toute vidéo	X	-	-				
	Contribution pour le séminaire d'intégration	Au moins une durant l'année	X	-	-				

2 ^e année									
Travail		Délai	Etud.	PraFo	RP	En cours	Remédiation	Résultat	Remarques
Module MAES 524	Contrat de stage (et planification des visites)	1 ^{er} octobre	X	X	-				
	Avenant au contrat de stage (et éventuelles modifications de planification)	Si nécessaire	X	X	-				
	Signalement de difficultés	Si possible avant le 31 mars	-	X	-				
	Bilan intermédiaire	31 janvier	-	X	-				
	Évaluation de la pratique sur la base des échelles descriptives	En continu	X	X	X				
	Réalisation du stage principal (en responsabilité partagée ou en emploi)	Semestres 3 et 4	X	X	-				
	Réalisation du 3 ^e stage d'observation	Si possible semestre 1	X	-	-				
	Échange à propos du 3 ^e stage d'observation	Avant le 4 ^e stage d'observation	X	-	X				
	Réalisation du 4 ^e stage d'observation	15 juin au plus tard	X	-	-				
	Document de validation des stages d'observation	Avant la fin de la session d'examen	X	-	-				
	Visite de stage et rapport (final) de visite	1 mois après la visite	X	X	X				
	Dossier de certification de fin d'année	2 mai au plus tard	X	-	-				
Co-certification	Avril-Juin	-	X	X					

Module MAES 502	Participation active à tous les séminaires d'intégration	Semestres 2 et 3	X	-	-				
	Autorisation de filmer	À donner avec toute vidéo	X	-	-				
	Contribution pour le séminaire d'intégration	Au moins une durant l'année	X	-	-				

3 ^e année									
Travail		Délai	Etud.	PraFo	RP	En cours	Remédiation	Résultat	Remarques
Module MAES 536	Contrat de stage (et planification des visites)	1 ^{er} octobre	X	X	-				
	Avenant au contrat de stage (et éventuelles modifications de planification)	Si nécessaire	X	X	-				
	Signalement de difficultés	Si possible avant le 31 mars	-	X	-				
	Bilan intermédiaire	31 janvier	-	X	-				
	Évaluation de la pratique sur la base des échelles descriptives	En continu	X	X	X				
	Réalisation du stage principal (en responsabilité partagée, indemnisé ou en emploi)	Semestres 5 et 6	X	X	-				
	Autorisation de filmer	À donner avec toute vidéo	X	-	-				
	Dossier de certification de fin d'année	10 avril au plus tard	X	-	-				
	Co-certification	Avril-Juin	-	X	X				
Module MAES 502	Participation active à tous les séminaires d'intégration	Semestres 2 et 3	X	-	-				
	Autorisation de filmer	À donner avec toute vidéo	X	-	-				
	Contribution pour le séminaire d'intégration	Au moins une durant l'année	X	-	-				

ANNEXE 10 : Liste des RP (année académique 2022-2023)

En cas de difficultés ou de questions d'ordre général, les différent·e·s acteur·trice·s de la formation pratique voudront bien s'adresser à :

Formation pratique (Stages)

Module **12STA**/524/536

Valérie Benoit

valerie.benoit@hepl.ch

Annik Skrivan

annik.skrivan@hepl.ch

Formation pratique (Séminaires d'intégration)

Module 1-2INT/502

Annik Skrivan

annik.skrivan@hepl.ch

Valérie Benoit

valerie.benoit@hepl.ch

Pour les étudiant·e·s :

HEP Vaud

Service académique

av. de Cour 33

1014 Lausanne

etudiants-ps@hepl.ch

Pour les praticien·ne·s formateurs·trice·s et les directions d'établissement :

HEP Vaud

CefopÉ - Centre de soutien à la formation pratique en établissement

av. de Cour 33

1014 Lausanne

stages@hepl.ch

En cas de difficultés ou de questions plus particulières, les RP concernés peuvent directement être contactés.

MAES22 (1^{re} année) :

1/ Allegro Maret Mélanie

melanie.allegro-maret@hepl.ch

2/ Ferreira Valente Marco

marco.ferreira-valente@hepl.ch

3/ Glassey Dominique

dominique.glassey@memise.ch

4/ Neuffer Stéphanie

stephanie.neuffer@edu.vs.ch

5/ Perichon Sylvain

sylvain.perichon@hepl.ch

6 / Skrivan Annik

annik.skrivan@hepl.ch

7/ Salamin Mélina

melina.salamin@hepl.ch

8/ Sommer Grégoire

gregoire.sommer@hepl.ch

MAES21 (2^e année) :

1/ Bolzman Lara

lara.bolzman@hepl.ch

2/ Brina Maya

maya.brina@hepl.ch

3/ Chapuisat Florence

florence.chapuisat@hepl.ch

4/ Holland Marie

marie.holland@hepl.ch

5/ Mitrovic Ivana

ivana.mitrovic@hepl.ch

6/ Sommer Grégoire

gregoire.sommer@hepl.ch

MAES20 (3^e année) :

1/ Chapuisat Florence

florence.chapuisat@hepl.ch

2/ Ferreira Valente Marco

marco.ferreira-valente@hepl.ch

3/ Mitrovic Ivana

ivana.mitrovic@hepl.ch

4/ Perichon Sylvain

sylvain.perichon@hepl.ch

5/ Rothen Froidevaux Stéphanie

stephanie.rothen-froidevaux@hepl.ch

6/ Venizelos Sophie

sophie.venizelos@hepl.ch

ANNEXE 11 : Dates des séminaires d'intégration (Année académique 2022-2023)

Horaire	Date	RP	Salle
Lu 12h30-14h00	26.09.22	Mélanie Allegro Maret	C33-519
	10.10.22	Marco Ferreira Valente	C33-532
	31.10.22	Dominique Glassey	C33-824
	14.11.22	Stéphanie Neuffer	C33-816
	28.11.22	Sylvain Perichon	C33-716
	12.12.22	Mélina Salamin	C33-717
Ma 12h30-14h00		Annik Skrivan	C33-823
		Grégoire Sommer	C33-624
	27.09.22	Lara Bolzman	C33-717
	11.10.22	Maya Brina	C33-723
	01.11.22	Florence Chapuisat	C33-816
	15.11.22	Marie Holland	C33-820
Me 12h30-14h00	29.11.22	Ivana Mitrovic	C33-823
	13.12.22	Grégoire Sommer	C33-824
	28.09.22	Florence Chapuisat	C33-619
	12.10.22	Marco Ferreira Valente	C33-712
	02.11.22	Ivana Mitrovic	C33-717
	16.11.22	Sylvain Perichon	C33-816
Lu 12h30-14h00	30.11.22	Stéphanie Rothen Froidevaux	C33-823
	14.12.22	Sophie Venizelos	C33-824
	20.02.23	Mélanie Allegro Maret	C33-816
	06.03.23	Marco Ferreira Valente	C33-532
	20.03.23	Dominique Glassey	C33-823
	03.04.23	Stéphanie Neuffer	C33-820
Ma 12h30-14h00	24.04.23	Sylvain Perichon	C33-723
	08.05.23	Mélina Salamin	C33-725
		Annik Skrivan	C33-812
		Grégoire Sommer	C33-717
	21.02.23	Lara Bolzman	C33-716
	07.03.23	Maya Brina	C33-717
Me 12h30-14h00	21.03.23	Florence Chapuisat	C33-816
	04.04.23	Marie Holland	C33-820
	25.04.23	Ivana Mitrovic	C33-823
	09.05.23	Grégoire Sommer	C33-824
	22.02.23	Florence Chapuisat	C33-716
	08.03.23	Marco Ferreira Valente	C33-723
Me 12h30-14h00	22.03.23	Ivana Mitrovic	C33-725
	05.04.23	Sylvain Perichon	C33-812
	26.04.23	Stéphanie Rothen Froidevaux	C33-820
	10.05.23	Sophie Venizelos	C33-823